Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Divorcé: droits du père

Par misterludo

bonjour,

Divorcé depuis 2009, mes filles (11 et 15 ans) vivent chez la maman. je les ai 1 week-end sur deux et une partie des vacances en fonction de mes disponibilités professionnelles..

Je paie une pension alimentaire chaque mois que, a quelques fois près, j'ai toujours honoré (en tant qu'intérimaire il m'est arrive de ne pouvoir honorer un mois rarement)...

Lors de décisions concernant mes filles: scolarité, ou concernant ma conception de l'éducation (style par exemple) je ne suis jamais consulté (elle leur fait faire à leur jeune âge des teintures "pouf" qui leur bousillent les cheveux....j'aimerai que ma fille de 11 ans consultent pour un bégaiement naissant, rien...

elle ne répond pas au tel, ni texto ou mail (sauf quand ca l'arrange, quand elle y trouve son intérêt)...

j'aurai avant tout si je suis objectif et que mes droits de père sont effectivement bafoués ou si je suis trop rigide, et si la réponse est positive, j'aimerai savoir si j'avais un recours juridique, légal.

merci d'avance pour vos réponses.

cordialement